



Mairie de SAINT-JULIEN-MOLIN-MOLETTE  
DEPARTEMENT DE LA LOIRE

**ARRETE DE POLICE PORTANT  
REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT  
SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE COMMUNALE  
(EN ET HORS AGGLOMERATION)**

**LE MAIRE**

**Vu** le Code de la route,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** la loi 82-213 du 02/03/1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, modifiée et complétée par la loi 82-623 du 22/07/1982 et par la loi 83-8 du 07/01/1983,

**Vu** le décret 86-475 du 14/03/1986 relatif à l'exercice du pouvoir de police en matière de circulation routière et modifiant certaines dispositions du code de la route,

**Vu** les pouvoirs qui lui sont conférés en matière de réglementation de la circulation, Considérant qu'il y a lieu, à l'occasion des travaux pour l'exploitation et la maintenance du réseau THD 42, réalisés par l'Entreprise AXIONE – 5 Parc Métrotech – 42650 ST JEAN BONNEFONDS de réglementer provisoirement la circulation sur toutes les rues et voies de la Commune,

**ARRETE**

**ARTICLE 1 :**

La circulation de tous véhicules sera interdite à chaque fois que nécessaire sur l'ensemble de la commune, en et hors agglomération au droit du chantier du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2025.

**ARTICLE 2 :**

Le stationnement de tous véhicules sera interdit à chaque fois que nécessaire sur l'ensemble de la commune, en et hors agglomération au droit du chantier du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2024.

**ARTICLE 3 :**

La mise en place des panneaux réglementaires de signalisations, de déviation ponctuelle pour les véhicules est à la charge et sous la responsabilité exclusive de la société AXIONE dans le respect des règles en vigueur de sécurité routière.

**ARTICLE 4 :**

Le blocage de la circulation ne pourra être appliqué aux véhicules de secours.

**ARTICLE 5 :**

**Cet arrêté est applicable du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2025 inclus**

**ARTICLE 6 :** Copie du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Chef de la Brigade de Gendarmerie de Bourg-Argental

Fait à Saint-Julien-Molin-Molette,

Le 31 décembre 2024

La Maire

Céline ELIE